



## Congé pour vente puis retractation

Par **nico**, le **03/06/2010** à **09:17**

Bonjour,  
mon propriétaire m' a informé par recommandé de sa volonté de vendre la maison que je loue le 03/05/10. J'ai donc trouvé une location disponible à partir du 01/08/10 mais sans signer de bail pour le moment. Or le 02/06/10 j'ai reçu un nouveau recommandé m'informant que celui-ci ne vendait plus. Je voudrais donc savoir, puisque je suis décidé à partir, quels sont mes droits vis-a-vis de ce changement de situation.

Par **fabienne034**, le **03/06/2010** à **09:54**

BONJOUR,

c'est vous qui choisissez, soit vous restez soit vous partez

soit vous appliquez le congé soit non

pour tout savoir sur le bail d'habitation et sur le logement:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

toutes les questions concernant le congé sont prévues